

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 8 AVRIL 2026

Date de la convocation
2.04.2026

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 25
Votants 28

L'an deux mille vingt six
le huit avril,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Elise AUTSON

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, M. DOUX, Mme VAUCELLE, M. POINSON, Adjoint ; M. AUCHER,
M. THIBAUT, Mme LE DUC, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE (Maire délégué de Rossay),
Mme PELLETIER, M. MORIN, M. HAESE, Mme PROD'HOMME, Mme RONTARD, M. LETAIN, M. BOYER, Mme AUTSON,
Mme ARNAUDO-RONTARD, M. BRANCO-NUNES, M. BONNET, M. SERGENT, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS:

Mme LEGEARD, Mme BLONDEL, M. GANDIER, Mme MULA
Pouvoir de Mme Nathalie LEGEARD à Mme Laurence MOUSSEAU
Pouvoir de Mme Céline BLONDEL à M. Gilles ROUX
Pouvoir de Mme Isabelle MULA à M. Romain BONNET

OBJET DE LA DELIBERATION :

Tarifs pour le spectacle d'Anne Roumanoff le 24 octobre 2026

M. Xavier POINSON, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Loudun souhaite organiser une
soirée exceptionnelle avec l'artiste Anne Roumanoff.

L'expérience de la vie racontée par une femme expérimentée mais toujours
surprise et amusée par les transformations de la société : des caisses automatiques des
supermarchés aux livres de développement personnel en passant par l'instabilité des
relations amoureuses ou les transformations du langage, Anne Roumanoff, observe ses
contemporains avec jubilation. Elle ne les juge pas, elle essaye de les comprendre. On
sort du spectacle le cœur joyeux.

Le coût du cachet est fixé à 14 433,31 € et le public maximum attendu est de
440 personnes.

Cette initiative poursuit plusieurs objectifs :

- **Proposer une offre culturelle fédératrice ;**
- **Valoriser l'image dynamique de la commune ;**
- **Stimuler l'attractivité du territoire** et soutenir l'économie locale en attirant
un public extérieur.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 17 AVR. 2026

Publié le : 17 AVR. 2026

Notifié le :

Afin de garantir l'accessibilité de l'événement tout en assurant une participation financière équilibrée, il est proposé de créer une catégorie 5 :

↳ **Tarif plein : 35 €**

↳ **Tarif réduit** (demandeurs d'emploi, étudiants, moins de 25 ans) : **25 €**

↳ **Tarif préférentiel** (minima sociaux, moins de 12 ans, groupe de 10 élèves) : **5 €**

↳ **Gratuité** : Moins de 10 ans et check'ados

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la grille tarifaire proposée.

La secrétaire de séance,
Elise AUTSON



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

